

Les finances solidaires : une médiation sociale comme projet de territoire pour Nantes Métropole solidaire ?

Par

**Pascal Glémain, Economiste,
Docteur de l'Université de Nantes,
Chaire économie sociale & solidaire-ESSCA¹.**

.....

Résumé :

L'économie sociale et solidaire peut être envisagée au service d'un projet de territoire (P.Loquet, 2004). Pour autant, peu de travaux permettent à ce jour de comprendre l'articulation entre territoire(s) et action sociale. Cet article étudie les finances solidaires à travers leurs capacités à s'organiser en espaces publics de citoyenneté pour un développement durable local. Au-delà de l'approche conceptuelle, cette communication rend compte de l'émergence effective d'un réseau formel des finances solidaires à Nantes. Elle analyse la mission sociale de l'agent situé Crédit Municipal non seulement pour lutter contre l'exclusion bancaire et financière, mais aussi pour structurer une dynamique sociale transdépartementale Nantes-Angers et ce, malgré un SCOT qui tire Nantes Métropole vers le littoral nazairien.

Abstract :

Social and solidarity-based economy could be think through its spatial topics (P.Loquet, 2004). But, only several working papers concern link between social action and territories. This article study solidarity-based finance as tools to build citizen social spaces for local sustainable development. A solidarity-based finances network seems to be born in Nantes. Moreover, social function exists for Crédit Municipal : struggle against banking expulsion and, with CCAS from Angers for translocal social development, despite of Nantes Metropole Saint-Nazaire's SCOT.

Mots clés : finances solidaires, développement durable local, espaces publics de citoyenneté, exclusion bancaire.

Key words : Solidarity-based finances, sustainable local development, citizen public spaces, banking expulsion.

¹ Chaire économie sociale & solidaire-ESSCA. 1 rue Lakanal. BP40348. 49003 Angers cedex 01.
Portable : 06 87 84 48 38. pascal.glemain@wanadoo.fr ou pascal.glemain@essca.fr

Les finances solidaires : une médiation sociale comme projet de territoire pour Nantes Métropole solidaire ?

Par

**Pascal Glémain, Economiste,
Docteur de l'Université de Nantes,
Chaire économie sociale & solidaire-ESSCA².**

L'économie solidaire est une économie plurielle. En effet, aux côtés des crèches parentales, de l'agriculture biologique et du développement durable, se trouvent les épiceries sociales et solidaires, les services de proximité, le commerce équitable et les finances solidaires. Ces dernières ont longtemps non seulement été négligées et réduites au seul champ de l'insertion par l'activité économique, mais aussi autodéfinies par ses acteurs. Des travaux récents (Taupin et Glémain, 2005) ont abouti à une définition plus consensuelle : les finances solidaires constituent un « *continuum d'activités et de conseils pour des porteurs de projet issus des populations de fragiles sociaux et économiquement actifs, chômeurs entrepreneuriaux ou chômeurs contraints, en passant par la collecte des épargnes solidaires ou la réallocation de fonds publics pour couvrir la phase de financement du capital de départ d'une très petite ou petite entreprise ou bien, par la participation au financement du reste à vivre de l'économie du foyer* ». Cette définition permet d'intégrer d'autres objectifs que la seule aide à la création d'entreprise : structures spécialisées dans le logement (Habitat et Humanisme, Habitats solidaires) ainsi que des dispositifs beaucoup plus récents envisageant des prêts de développement à des ménages non créateurs d'entreprises (conventions Crédit mutuel de Bretagne, Crédit Municipal de Nantes et Secours catholique³ envisageant la possibilité de prêts aux ménages dans certains cas : caution pour un loyer, lunetterie...), sorte de prêts stabilité comme ils existent à Angers (Crédit Municipal de Nantes et Centre Communal d'Action Sociale). Toutefois, elle mérite d'être précisée dans sa dimension territoriale. En effet, les finances solidaires se caractérisent par un principe de co-opération et de coordination territorialisé,

² Chaire économie sociale & solidaire-ESSCA. 1 rue Lakanal. BP40348. 49003 Angers cedex 01.
Portable : 06 87 84 48 38. pascal.glemain@wanadoo.fr ou pascal.glemain@essca.fr

³ Comme pour les structures spécialisées dans le financement de la création d'entreprises, c'est la banque qui attribue les prêts alors que le Secours catholique, connaissant les publics concernés, examine la situation du demandeur et qui décide ou non de l'attribution du prêt.

c'est-à-dire qu'elles découlent d'un rejet de la part des agents situés des inégalités et des injustices, en particulier lorsqu'elles concernent l'accès aux moyens de paiement, à l'emploi, au logement. Cette aversion se vit *a priori* à l'échelle d'un et sur un territoire donné. A ce titre, il est important de considérer aussi le rôle de la proximité géographique (B.Pecqueur et JB.Zimmerman, 2004) dans les pratiques bancaires à finalité sociale. Dans l'absolu, nous définissons les finances solidaires comme un « *continuum d'activités et de conseils sur un territoire donné pour des porteurs de projet issus des populations de fragiles sociaux économiquement actifs, chômeurs entrepreneuriaux ou chômeurs contraints, en passant par la collecte des épargnes solidaires ou la réallocation de fonds publics pour couvrir la phase de financement du capital de départ d'une très petite ou petite entreprise ou bien, par la participation au financement du reste-à-vivre pour des personnes exclues plus ou moins temporairement des systèmes de financement standards* ». Les articulations « territoires - actions sociales » nous permettent-elles de lui accorder une pertinence scientifique ?

Depuis 1813, le Crédit Municipal œuvre à Nantes dans le cadre d'une mission sociale, à savoir : aider les personnes en difficulté financière. Depuis lors, en qualité d'Etablissement public de crédit (1984), il propose des produits d'épargne solidaire à utilité territoriale (Munisolidarité Placement), tout en assurant son monopole de prêteur sur gage (ordonnance napoléonienne de 1804) sur la place nantaise. Pour autant, sommes-nous véritablement en présence d'une logique de projet de territoire ? De quel territoire s'agit-il d'ailleurs ? Comment se situent les agents des finances de proximités ? Quelles sont les articulations et les convergences qui existent entre les acteurs bancaires et financiers à finalité sociale et le territoire « Nantes Métropole Solidaire » (NMS), étendu à la région des Pays de la Loire ?

Nous proposons d'articuler notre réponse en trois points. Tout d'abord, nous étudierons les effets de proximité géographique dans la constitution d'un réseau de finances pour l'insertion locale sur Nantes. Ensuite, nous discuterons l'hypothèse des finances solidaires locales comme espaces publics de citoyenneté relevant de l'interaction « finances de proximités – économie solidaire ». Enfin, nous discuterons du rôle du

Crédit Municipal de Nantes comme vecteur de cet espace public citoyen territorialisé entre Nantes et Angers.

1. Les effets de proximité géographique dans la constitution d'un réseau de finances solidaires à Nantes pour l'insertion locale.

L'économie sociale et solidaire se structure de plus en plus comme une économie de réseau tant au niveau des services à la personne que de l'entrepreneuriat solidaire voire, des finances solidaires (Billaudeau *et al.*, 2005). Le statut associatif de la plupart des acteurs des finances solidaires les a d'ailleurs contraints à s'adosser à des structures bancaires mutualistes, coopératives ou publiques non seulement pour émerger, mais aussi pour se développer. C'est ainsi qu'à Nantes, jusqu'en juin 2005, l'Association pour le développement de l'initiative économique (Adie créée par Maria Nowak) s'est appuyée sur l'une des banques solidaires de la place nantaise : le Crédit Municipal, pour effectuer les opérations de banque (prêts et crédits) à destination des plus « fragiles » au sens de JJ. Gougnet et R. Jarry (2002), c'est-à-dire : des populations isolées, reliées ou flottantes, résidant dans les trois grandes cités HLM du « grand » Nantes, que sont : Malakoff, les Dervallières ou le Breil-Malville. A ce titre, nous constatons que ces premiers acteurs nantais des finances solidaires se sont organisés au service de ces territoires « stigmatisés » et ce, dans un contexte d'impulsion forte de la part de la Mairie de Nantes et de Nantes Métropole⁴. Cette forme particulière de proximité géographique se trouve ainsi être à l'origine de ce rapprochement entre les acteurs des finances de proximités eux-mêmes (activités de prêts et de mobilisation de l'épargne). Dans ce contexte, est-il possible d'évoquer l'hypothèse d'un réseau structuré de finances solidaires nantaises ?

En général, il est de rigueur de faire remonter l'histoire de l'organisation du réseau des finances solidaires à la création de Finansol en 1995 (MT.Taupin, P.Glémain, 2005). Bien que présente sur Nantes avec une déléguée régionale, l'association Finansol n'est pas l'initiatrice

⁴ Nouvelle appellation de la Communauté Urbaine de Nantes.

de ce réseau. En effet, si les finances solidaires nantaises relèvent du concept de réseau, c'est parce que les liens sociaux qui les structurent ont fait « référence extérieure » au point de rendre nécessaire la coordination entre ses acteurs initialement isolés. En d'autres termes, nous estimons qu'il y a eu prise de conscience de la « localisation de ces interactions ». Toutefois, à « (la) *convention supérieure* (qui) *peut envahir la population à condition que cette nouvelle convention s'appuie sur des réseaux sociaux lui permettant de localiser l'interaction* » (R.Boyer et A.Orléan 2005, 260), nous préférons pour les finances solidaires le concept d'espaces publics. En effet, comme le souligne B.Eme (2005, 299) : « *les espaces publics propres à l'économie solidaire supposent avant tout la confrontation des individus concrets en face à face ou en co-présence dans des espaces de socialisation* ». La clique des financeurs solidaires au même titre que les épargnants citoyens (Glémain, 2004) produit dans ce contexte une forme de *proximité civique*. C'est ce rapprochement fort qui en fait un espace public vécu en vue d'une reconnaissance de groupe de cette altérité bancaire et financière. Nous obtenons par comparaison au réseau économique standard :

Tableau 1 – Les caractéristiques du réseau nantais des finances solidaires en constitution.

Similitude avec un réseau « standard »	Innovations du réseau de l'ESS
Au service de l'inclusion sociale et de la très petite entreprise	Ancrage aux valeurs de l'économie sociale & solidaire (solidarités, confiance, aversion pour les inégalités)
Favoriser la communication dans le circuit court du crédit entre le financeur et le porteur de projet.	Finalité d'intérêt général (la plus-value sociale avant la rentabilité)
Référence à une structure de financement et d'accompagnement solidaire	Forte mobilisation des acteurs (implication) Développer l'argumentation à travers un support d'informations financières solidaires.

Source : Billaudeau, Glémain, Schieb-Bienfait, Taupin ; 2005.

Outre les valeurs partagées qui font « ciment sociale », le partage des difficultés de financement rencontrées par les différentes organisations régionales de l'économie sociale et solidaire incite cet espace public particulier à se structurer en réseau afin de renforcer la crédibilité et la réputation à la fois de chacun et de tous les acteurs des finances solidaires locales, surtout dans leurs missions sociales d'insertion par l'économie (entrepreneuriat

solidaire) et par le financement du reste à vivre. Cette réalité nantaise traduit-elle un mouvement régional ?

2 – Finances solidaires et territoire(s) : convergence et articulations en Pays de la Loire.

L'épargne solidaire, en tant qu'élément central des finances de proximités, offre un nouveau regard sur les moyens financiers au service du développement durable local, dans ses trois dimensions : sociale, économique et environnementale. En effet, elle repose selon nous, sur une logique d'acteurs qui agissent eux-mêmes selon le principe de l'espace vécu *i.e* de cet espace perçu, ressenti, sur lequel on projette des images, des aménités qui le modèlent, pour reprendre en partie et compléter la définition de A.Frémont (1976)⁵. De fait, elle concerne d'abord les inégalités visibles à combattre, telles que : les conditions de vie (logement), la privation d'emplois (chômage), les comportements déviants inévitables, l'économie de survie (urgence au quotidien) pour des ménages qui ne sont plus seulement les plus pauvres parmi les pauvres⁶. Pourquoi l'épargne solidaire locale et comment se trouve-t-elle portée par les finances solidaires nantaises ?

Malgré l'europanisation marquée de cette région à travers Airbus industrie et sa vocation à être éligible au titre des pôles de compétences de la nation, l'espace local s'est imposé depuis ces dernières années de façon inéluctable comme un niveau pertinent d'analyse. Cela s'est traduit par une revendication identitaire forte de territoire breton, engageant un rapprochement politique marqué entre la Loire Atlantique et l'Ille-et-Vilaine. Toutefois, même si « (la) *dynamique d'interactions, fondée sur la proximité géographique, devient source endogène d'une dynamique locale de croissance* » (A.Torre, 1993) ; l'ancrage territorial est d'abord le résultat, le construit, le lieu de convergence des histoires individuelles et collectives fortement marquées par le passé ouvrier de Nantes et de son agglomération. C'est d'ailleurs à ce titre, que l'économie sociale et solidaire, en particulier ses finances

⁵ *La Région, espace vécu*. PUF. Ouvrage dans lequel, il définit la région « si elle existe, comme un espace vécu, vu, perçu, ressenti, aimé ou rejeté, modelé par les hommes et projetant sur eux des images qui les modèlent ».

⁶ Nous soulignons ici la pertinence de vue de A.Lipietz à travers sa thèse de la société en sablier, fragilisant la cohésion sociale globale et rejetant la vision strobiloïdale de la société de H.Mendras ou pyramidale de Werner.

sociale et solidaire, apparaît sur Nantes et sa région comme un réel outil au service d'un projet de territoire. Des travaux plus ou moins récents (Stiglitz-Weiss 1981, Samolyk 1994, Glémain 2000) ont déjà essayé de démontrer l'interaction qui existe entre les systèmes de financement locaux et leur territoire d'appartenance et ce, qu'elle qu'en soit la dimension spatiale. Qu'en est-il des finances solidaires situées ? La micro finance solidaire régionale constitue-t-elle un levier pour le développement durable local, alliant l'économique, le social et l'environnemental, comme nous le soulignons plus haut dans le texte ?

Par micro finance solidaire, nous comprenons :

Tableau 2 – Micro ou macro finance solidaire ?

Type de finance solidaire Caractéristiques	Micro finance solidaire (urgence sociale, affectations)	Macro finance solidaire (urgence sociétale, aspirations)
Motivations du financement (exemple d'acteurs)	Activités économiques d'insertion (CIGALES, ADIE...) Activités économiques en faveur des territoires. (Fondes, BDS, FA) Activités de <i>bundling</i> auprès des populations fragiles ou fragilisées (La Poste, Les Crédits Municipaux)	Projets d'ESS répondant à des besoins sociaux (accueils des enfants ou des personnes âgées) Projets d'ESS répondant à des aspirations (environnement, qualité de vie) Projets d'ESS répondant à des besoins des pays du sud (éducation, santé, habitat)
Nature du développement	Développement local	Développement international

Source : P.Glémain (2005), Communication à la MSHS de Poitiers, Colloque année du microcrédit de l'ONU.

Nous considérons que la micro finance solidaire, en qualité d'objet de l'économie plurielle, lie microcosmes et espace selon une logique dite de « site ». Dans ce contexte, nous abordons le site comme une « cognition collective », soit : une sorte de pont entre l'individu et le collectif, c'est-à-dire une *autre* forme de lien social. Il correspond donc bien à l'espace des cliques d'épargnants (P.Glémain, 2004) et des financiers solidaires, suggéré initialement, parce qu'il « est un tout intégré à l'intérieur duquel les interactions individuelles font système. L'individu et son site d'appartenance sont liés de manière inextricable. Le site passe par les individus et inversement » (H. Zaoual 2002, 482). Il est alors possible d'envisager les finances solidaires sur ce territoire comme un laboratoire d'expérimentation du « lieu » ou d'un espace public de citoyenneté localisée. Selon les géographes V.Berdoulet et J.N. Entrikin (1998)⁷ : « L'expérience du lieu implique pour la personne à la fois la capacité subjective de participer

⁷ « Lieu et sujet : Perspectives théoriques », *L'espace géographique*, n°2, pp.111-121.

d'un environnement et la capacité objective de pouvoir observer un environnement comme étant externe et séparé du soi. (Dès lors) le lieu est homologué et constitutif du soi. La relation de soi au monde et de soi aux autres est construite par un discours joignant éléments subjectifs et objectifs du lieu et de la communauté ». Nous avons donc affaire à des finances solidaires d'expériences.

La micro finance solidaire située permet à ses acteurs (*human agency*) de matérialiser sur leur lieu de vie leur aversion face aux inégalités, aux difficultés à financer le reste-à-vivre d'un nombre toujours croissant de familles. En se référant aux travaux de Brunet (1990), nous pouvons ainsi considérer que la micro finance solidaire, en général, se trouve ancrée à son territoire d'expression et, participe à ce titre à la construction de ce qu'il désigne par « *base géographique de l'existence sociale* ». Par conséquent, le développement local en tant que niveau de bien-être « meilleur » que celui qui existait initialement, s'impose comme un projet de micro société locale parce que les finances solidaires font de ce territoire un « *espace approprié : propre à soi et propre à quelque chose* » : un projet de développement local viable. Dans ce cas, les finances solidaires locales constituent un *capital socio-territorial* (Fontan et Klein, 2004) pour trois raisons.

Tout d'abord, elles forment un cadre social dans lequel la mobilisation des ressources est opérée par les acteurs eux-mêmes : les épargnants solidaires en tant que médiateurs (Cigales, Clefe) mobilisent des fonds prêtables à destination des très petites entreprises (TPE) ; les intermédiaires institutionnels des finances solidaires locales (Crédit Municipal, Fondes, ADIE, NEF, Crédit coopératif, Caisses d'épargne...) offrent pour leur part aux épargnants solidaires, des produits bancaire et financier répondant à leurs attentes en termes de placements dédiés, se substituant ainsi à l'industrie bancaire standard vouée à d'autres préoccupations d'ordre purement économique. Ensuite, elles sont la scène où se déroulent les actions socio-économiques locales : soutien au bassin d'emploi local via les « petits » projets entrepreneuriaux d'utilité communautaire, soutien à la pérennité de l'activité en milieu rural. Enfin, elles affirment la capacité des acteurs à articuler positivement non seulement la cohésion, la coopération mais aussi la concurrence, les inégalités (logique néguentropique).

Pour résumer, La micro finance locale est une finance solidaire *learning*, c'est-à-dire le résultat d'une coopération interactive entre les acteurs traditionnels du financement local : les banques sociales (type Crédit Coopératif, Crédit Mutuel) et, les acteurs financiers solidaires (NEF, Crédit Municipal, CIGALES)), de façon à promouvoir une *altérité bancaire* propice à soutenir le financement de tous les types de projets émanant des TPE et solos, ou bien des exclus sociaux à titre temporaire⁸ ou chronique. Les finances solidaires constituent donc l'un des leviers contemporains du développement durable local parce qu'elles aident à l'émergence d'un « milieu innovateur » (Ph.Aydalot, 1985) soit non seulement d'un « *territoire où existe une réelle intensité d'interaction et d'apprentissage* » qui porte une force d'auto construction et d'auto adaptation des sites ou lieux aux conditions socio-économiques locales ; mais aussi, d'un espace public de citoyenneté. Ce projet d'économie solidaire semble porté en l'état actuel des choses par le Crédit Municipal de Nantes. Qu'en est-il ?

3 – L'analyse de la stratégie de l'un des acteurs historiques des finances solidaires nantaises : le Crédit Municipal comme vecteur de cohésion sociale régionale ?

La région administrative des Pays de la Loire repose traditionnellement sur son axe Nantes-Angers-Le Mans, à l'instar du tracé du TGV Atlantique entre le littoral et Paris. La contiguïté des départements de la Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire en fait non seulement un espace de migrations alternantes, mais aussi un lieu de co-production en particulier dans le secteur agricole coopératif sous l'égide du Groupe Terrena, résultat de la fusion de la CANA (44) et de la CAVAL (49). Pour autant, la logique économique inter ou transdépartementale ne doit pas faire illusion.

En effet, le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) appelle d'abord à un rapprochement métropolitain entre Nantes et Saint-Nazaire, aux dépens d'Angers Les travaux de L.Davezies (2005) démontrent d'ailleurs que la cohésion du territoire Nantes Métropole-Saint-Nazaire (NMSN) constitue en soi un facteur de développement économique tout aussi fondamental que la présence d'infrastructures ou d'emplois métropolitains supérieurs. Toutefois, Saint-Nazaire, toute entière tournée vers les Chantiers de l'Atlantique, ne connaît

⁸ Nous retrouvons parmi les Sans Domiciles Fixes des non-disqualifiés sociaux, c'est-à-dire des personnes occupant un emploi stable (CDI), à temps plein et rémunéré ; mais dont le niveau de rémunération ne suffit plus à couvrir les besoins primaires tels que le logement ou l'alimentation. C'est la phénomène des travailleurs pauvres (*working poors*).

pas de financement solidaire alors que sa structure et son histoire ouvrière pourraient s’y prêter. En revanche, le rayon d’action des finances de proximités Nantes-Angers-La Roche sur Yon est un fait pour les médiateurs des finances solidaires (Habitat & Humanisme, la Nouvelle Economie Fraternelle (NEF), l’Adie, le Fondès...), ainsi que pour le Crédit Municipal de Nantes qui dispose d’une agence à Angers. La Crédit Municipal de Nantes correspond à l’idéal type de l’agent situé (Rallet, 1999) parce que son siège social et névralgique est localisé à Nantes, et, parce que son registre d’action déborde son implantation nantaise. Il est à ce titre vecteur de cohésion territoriale entre Angers et Nantes, et, au sein même de ces deux collectivités territoriales phares de la région des Pays de la Loire.

Il est à l’origine sur Angers d’une médiation bancaire à vocation sociale qu’il anime avec le Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) de la Ville depuis 2004. L’objectif suivi vise à promouvoir un dispositif d’aide sociale sous forme de prêt stabilité⁹ à destination des bénéficiaires du RMI ou des travailleurs pauvres, bref pour tous ceux qui n’ont plus accès aux services bancaires de base (*bundling*) : accès aux comptes bancaires et aux moyens de paiements. Il est devenu dans ce cadre le « chef de file » des liens avec les autres territoires, ambition que Nantes Métropole affiche elle-même dans son Agenda 21 actuellement en discussion. Il produit ainsi de la cohésion sociale « située » en aidant des fragiles ponctuels ou chroniques, sous des conditions interdisant tout effet d’aubaine ou une anti-sélection (*adverse selection*), sur le territoire transdépartemental Nantes-Angers :

Tableau 2 – Les caractéristiques du prêt stabilité.

Personnes concernées	Titulaires des minima sociaux ; quotient familial CAF \leq 430€ ; reste-à-vivre = 200 € min/personne.
Montant du prêt	150 à 1525 €
Durée	3 à 48 mois
Taux	1%
Frais de dossier	Timbre fiscal
Montant du remboursement	20€

Source : d’après données du Crédit Municipal de Nantes.

Il organise son action en mobilisant le Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) d’Angers et la Caisse des Dépôts et Consignation. Dans cette co-production, la couverture du

⁹ C’est un prêt bancaire à taux bonifié et un prêt complétant les prestations sociales diverses reçues.

risque est assumée à 60% par le CCAS d'Angers qui reçoit pour ce faire une subvention publique, à 20% par le Crédit Municipal de Nantes et à 20% par la Délégation Régionale de la Caisse des Dépôts et Consignation. Nous sommes donc bien dans le cadre d'une hybridation des ressources, même si celle-ci relève d'établissements publics. Dans la relation territoire(s)-action sociale qui nous intéresse ici, nous sommes en présence d'un cas particulier de « gestion à distance » puisque, si le CCAS d'Angers discrimine les bénéficiaires et instruit les dossiers, c'est le Crédit Municipal qui octroie les prêts au final.

Cette médiation bancaire à vocation sociale est à ce titre particulière au regard de la relation d'agence bancaire standard, dans la mesure où la co-opération se substitue parfaitement au binôme principal-agent ou mandataire-mandaté, tel qu'il est théorisé par l'économie néo-classique et les sciences de gestion, pour constituer un véritable espace public de citoyenneté. En revanche, elle se rapproche de l'économie de proximités. Dans cette opération, le Crédit Municipal y est un agent situé car « *son registre d'action l'amène à être ici et ailleurs* » (Zimmerman et al., 2004). Il offre à ce titre l'opportunité d'extraire la solidarité en finances à un simple altruisme en lui offrant une dimension à la fois territoriale et citoyenne, jusque là « normativée » en économie solidaire.

En guise de conclusion, nous soulignons que les finances solidaires constituent encore une énigme pour beaucoup. Certains les associent aux Pays du Sud et les considèrent (à tort) comme le remède au mal développement. D'autres les instrumentalisent en les assimilant à des outils de lutte contre l'exclusion bancaire et sociale dans les Pays développés à économie de marché. Les deux sont dans l'impasse théorique. En effet, elles constituent comme nous l'avons démontré des espaces publics de citoyenneté appropriés par les acteurs financiers solidaires. Elles présentent la singularité de ne pas être exploitables par le capitalisme dont la force est de faire sien ce qui a été créé ailleurs et qui peut, de fait, constituer un marché. A ce titre, nous estimons qu'elles sont susceptibles de se développer en *altérité bancaire et financière*. La cohésion sociale pourrait y gagner. En revanche, il ne faudrait pas que les Autorités publiques en fassent un outil de politique sociale. Ne devons-nous donc pas craindre une externalisation de fonctions bancaires sous prétexte de mission sociale vers des établissements dont l'organisation serait, à terme, fragilisée par des difficultés de financement ?

Bibliographie indicative :

Aydalot Ph., 1985, *Economie régionale et urbaine*, coll.Economie, Economica, 469p.

Billaudeau V, Glémain P, Schieb-Bienfait N, Taupin-Lucas MT « De la spécificité des réseaux de l'économie sociale et solidaire : analyse comparative de deux études de cas dans le cadre d'une recherche clinique », Communication au IV Forum de la PME, CNME-IAE de Caen, 8 décembre 2005, 23p.

Davezies L, 2005, *L'analyse des moteurs du développement économique de la métropole Nantes Saint-Nazaire. Agir pour maintenir la dynamique*. Rapport pour la Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique.

Eme B, 2005 ; « Espaces publics » pp.297-304 in Laville JL, Cattani AD, 2005, *Dictionnaire de l'autre économie*. Desclée de Brouwer, 546p.

Glémain P, L'épargne de proximité au cœur de l'économie de la vie bonne. Réalité et perspectives théoriques. *RECMA-la revue internationale de l'économie sociale*. N°294, novembre 2004, pp.54-62.

Gouguet JJ ; Jarry R, 2002, *Exclusion bancaire et exclusion sociale. Etude de cas sur le quartier Malakoff à Nantes*. Caisse des dépôts et consignation, 85p.

Orléan A , ss.dir, 2004 *Analyse économique des conventions*. Quadrige Manuels, PUF, 427p.

Taupin MT ; Glémain P, 2005 « Finances solidaires, de l'épargnant citoyen à une autre relation d'agence : quelle(s) solidarité(s) ? », Rapport pour la Délégation à l'Innovation et l'Expérimentation Sociale (ex-DIIES), novembre 2005, 70p., chapitre du Rapport Global-Groupe des chercheurs réseau-ouest.

Zaoual H, 2002, *Du rôle des croyances dans le développement économique*. L'Harmattan, 624p.

Zimmerman JB, Pecqueur B (ss.dir), 2004, *Economie de proximités*. Hermès, Lavoisier, 259p.